



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 26869

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. Il semblerait que ces personnels, répartis dans deux corps d'agents administratifs (E2 et E3) et d'adjoints administratifs (E4, E5 et NEI), remplissent souvent les mêmes fonctions, avec des responsabilités identiques et effectuent des tâches réparties en fonction des besoins, ceci pour des salaires différents. Une telle situation ne justifiant plus l'existence de deux corps distincts, il souhaiterait savoir s'il est dans ses intentions de procéder à la fusion de ces deux corps en un corps unique des personnels administratifs de son ministère, ainsi qu'il était préconisé dans les conclusions de l'audit du dispositif OMEGA réalisé en 1995. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26869

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1507

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2050